



# QUALITE DE VIE DE LA BORDE

Association loi 1901 agréée de Protection de l'Environnement

Agrément par arrêté n°98-079/duel, du 3 avril 1998

Siège social : 27, avenue Alfred de Musset

78360 MONTESSON

---

Monsieur le Préfet  
Préfecture des Yvelines  
1, rue Jean Houdon  
78010 VERSAILLES

Montesson, le 27 mars 2001

Objet : Inondations du quartier de la Borde  
à Montesson

Monsieur le Préfet

Au nom des Montessonnais riverains de la Seine regroupés en Comité de protestation, des associations du quartier de la Borde et du Comité de Quartier, nous vous transmettons une pétition de protestation de Montesson la Borde. Personne ne peut comprendre que la protection dont on parle depuis des années ne soit toujours pas effectuée.

Nous soutenons cette action spontanée des habitants, impuissants face aux inondations successives auxquelles ils sont soumis du fait du manque de protection, alors que la ville voisine de Sartrouville dispose d'une digue efficace depuis 30 ans. Il est choquant de constater qu'à chaque risque de crue, Sartrouville élève un mur, véritable rempart entre les deux communes. Ce mur est cité par tous comme « le mur de la honte », symbole d'une inégalité de traitement.

Nous joignons des courriers de l'association traitant du sujet avec votre prédécesseur en 1995 et avec le commissaire enquêteur en 2000.

**Nous vous demandons de faire le nécessaire pour que les autorisations administratives permettant l'exécution des travaux de protection indispensables, soient données à notre commune dans les plus brefs délais.**

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez au contenu de ce courrier et vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à nos respectueuses salutations.

Jacques PERDEREAU  
Vice Président

Michel ANGERARD  
Président

Copie : Monsieur le Maire de Montesson et Conseiller Général  
Monsieur le Président du Conseil Général des Yvelines  
Monsieur le Député  
Monsieur le Sous-Préfet